

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAONE 25660

Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le
ID : 025-212505325-20240919-20240903-DE



Séance du 19 septembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation
13/09/2024

Date d'affichage
24/09/2024

Objet de la délibération
Secrétariat général : convention de partenariat entre la Ville de Saône et Familles Rurales pour l'organisation de la « Color Saône » 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Jérôme CUCHE, Marlène BAUD GABLE, Claude GAULARD, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Christian MOREL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON (arrivée à 18h40), Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN

Excusés : Nathalie CASTILLON donnant pouvoir à Violette SEGARD, Daniel FABREGUES donnant pouvoir à Emilio JUAREZ, Karine GOMES donnant pouvoir à Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY donnant pouvoir à Jérôme CUCHE, Cyril MARECHAL donnant pouvoir à Lylian CALVAT, Franck NICOLAS donnant pouvoir à Christian MOREL, Margaux PRAOM donnant pouvoir à Claude GAULARD, Nadine SAUVONNET donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN,

Absents : Philippe RIGAL, excusé

Lylian CALVAT a été désigné Secrétaire de séance.



Dans le cadre de ses actions en faveur de la convivialité et du dynamisme local, le comité des fêtes de la commune de Saône projette d'organiser en octobre la « Color Saône 2024 », un événement festif et sportif sous la forme d'une course colorée, en lien avec la campagne d'Octobre Rose.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission 8 du 16 septembre 2024 ;

Considérant que l'organisation de cette course nécessite une collaboration avec l'association Familles Rurales, déjà active dans la vie locale ;

Il convient ainsi, d'établir une convention de partenariat entre la ville de Saône, par son comité des fêtes et l'association Familles Rurales ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

Par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre la commune de Saône, son comité des fêtes, et l'association Familles Rurales pour l'organisation de l'événement "Color Saône".
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et prendre toutes les mesures nécessaires à sa réalisation.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, 19 septembre 2024

Monsieur le maire de Saône,

Benoît VUILLEMIN



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

DELIBERATION TRANSMISE À : PRÉFECTURE – FAMILLES RURALES